

[Temps forts](#) [Loi Travail](#) [Euro 2016](#) [Témoignages](#) [Vidéo du jour](#) [\[A lire en +\]](#)

Loi ASV : la grosse déception!

Publié le 22-06-2016 à 15h15 - Modifié à 15h15

[Je réagis](#) | 68 lu



Temps de lecture : 2 minutes



Par **Yael Dinapoli**
Conseillère à Retraite Plus

Voici un témoignage reçu dans le cadre de mon activité de conseillère en gérontologie chez Retraite Plus:

Je ne suis qu'une aidante anonyme qui s'occupe tant bien que mal de son proche âgé. Face aux multiples difficultés rencontrées au jour le jour : épuisement, détresse morale, manque d'aide professionnelle, manque de soutien psychologique, je m'intéresse de près à cette nouvelle loi dont tout le monde parle : La loi d'adaptation de la société au vieillissement ou Loi ASV, qui est censée trouver des solutions pour les aidants afin que leur vie soit un peu plus facile !

Maintes fois remanié, ce projet de loi a, semble t-il, abouti à plusieurs mesures dont la revalorisation de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, la création d'un droit au répit des aidants et un renforcement des politiques d'adaptation des logements. Tout cela est bien beau mais pourtant, personnellement, j'aurais également souhaité voir apparaître dans cette loi : l'augmentation du nombre du personnel en EHPAD, la facilitation de l'accès aux EHPAD grâce à des aides supplémentaires et une tarification mieux régulée, le renforcement des mesures préventives évitant la maltraitance des âgés et surtout plus d'aides psychologiques et techniques pour soulager les aidants.

J'ai récemment lu la nouvelle [enquête](#) publiée par l'Organisme [Retraite Plus](#), leader de l'orientation en maison de retraite et les résultats de leur sondage m'ont laissée perplexe...

En effet, il ressort clairement de ce sondage effectué auprès d'un échantillon significatif d'aidants familiaux ainsi qu'auprès de plus de 14000 représentants du secteur médico-social, que si le gouvernement se félicite déjà de la mise en application de cette loi, la grande majorité des familles (84.5%) n'en a même pas connaissance et que plus de la moitié des professionnels du secteur médico-social, trouvent ces mesures trop symboliques.

Les familles comme les professionnels se disent déçus et estiment cette loi insuffisante au regard des besoins grandissants de cette nouvelle population de personnes très âgées (2 millions de français ont plus de 85 ans).

Sont également soulignées plusieurs limites à cette loi : le congé de proche aidant qui n'est pas rémunéré, le droit au répit dont seul un petit nombre d'aidants pourra bénéficier en fonction des budgets affectés à chaque département, la revalorisation de l'APA qui ne concerne que les personnes maintenues à domicile et la majoration ponctuelle de l'APA en cas d'hospitalisation de l'aidant qui n'est versée qu'après avoir prévenu le conseil départemental environ 2 mois avant l'hospitalisation... ce qui, bien sûr ne laisse aucune place à l'imprévu.

Alors je reste perplexe ! En effet, il me semble que malgré une vraie volonté des politiques d'améliorer de la prise en charge de la dépendance, la loi demeure insuffisante et gagnerait à être remaniée.

Et, apparemment, je suis loin d'être la seule à le penser !